

Mise en ligne : 19 janvier 2014.
Dernière modification : 19 octobre 2017.
www.entreprises-coloniales.fr

TUYAUX BONNA-INDOCHINE

COCHINCHINE
LA VIE ADMINISTRATIVE
Au conseil municipal de Saigon
(*Les Annales coloniales*, 17 décembre 1928, p. 3)

Examen de la demande formulée par la Cie foncière de l'IC, la Soc. indochinoise des tuyaux Bonna et M. Pargoire tendant à obtenir l'autorisation de construire, à leurs frais, un pont sur l'extrémité sud du rach Càu-Cong et d'établir une rue d'accès à ce pont.

Notre carnet financier
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 décembre 1928)

Nous apprenons la création de la Société indochinoise des tuyaux Bonna, au capital de 300.000 piastres, divisé en 6.000 actions de 50 piastres dont 1.000 actions A ayant droit à 6 voix qui sont attribuées à la Société des Tuyaux Bonna et 5.000 actions B à libérer du quart.

Il est créé 9.750 parts de fondateur, ayant droit à 39 % du solde des bénéfices dont 9.250 attribuées à la Société des Tuyaux Bonna et 500 aux souscripteurs d'actions de numéraire à raison d'une part pour 20 actions (il faut sans doute lire 10).

La Société des Tuyaux Bonna apporte à la Société le droit d'utiliser son nom commercial en Extrême-Orient et la licence exclusive d'exploitation en Indochine de ses brevets.
